

Courcelles * Trélou-sur-Marne * Chassins * L'Erolle * Avize



Le Mot du Maire

Nous le savons tous, les 3 années qui viennent de s'écouler, ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire certitudes.

Jamais autant d'élus n'ont démissionné de leurs fonctions que ces dernières années.

Une période pénible et contraignante, qui laisse encore des traces dans notre quotidien, tant les difficultés économiques et sociales auxquelles nous devons faire face sont importantes.

A cette crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique ainsi qu'un conflit international qui nous obligent, nous élus, ainsi que l'ensemble du personnel communal à relever des défis quotidiennement.

En faisant face aux injonctions contradictoires, à la complexification des procédures, à la raréfaction des moyens, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, tout ceci exige de la résistance et un engagement de chaque instant.

Nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir et à faire encore progresser notre commune afin de mieux vous servir.

Avec cette devise en cette année olympique "CITIUS, ALTIUS, FORTIUS," plus vite, plus haut, plus fort. Car chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès.

C'est bien dans cet esprit-là que nous avançons.

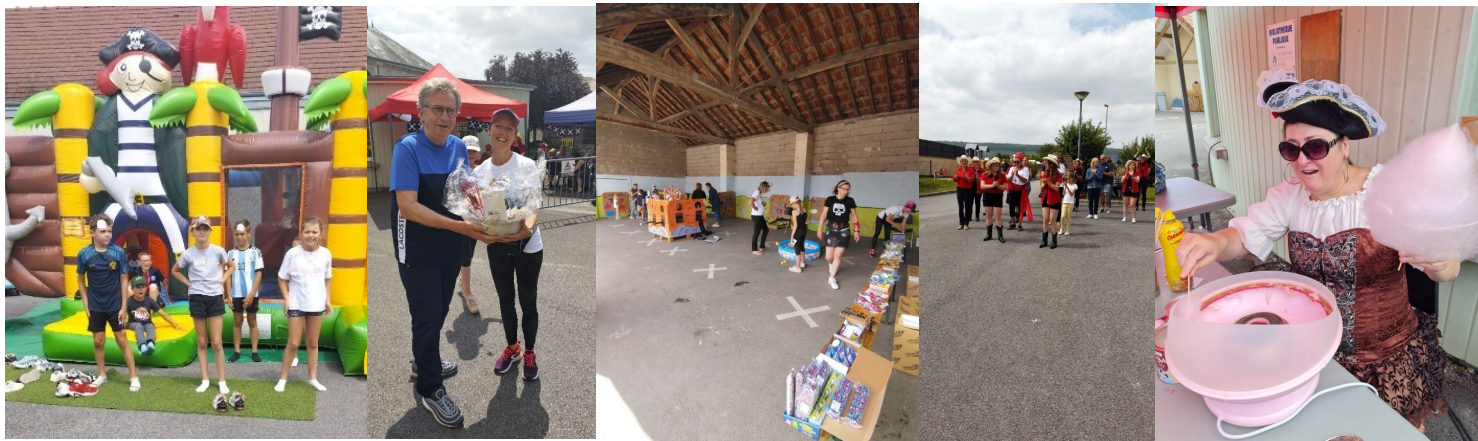
Toute l'équipe municipale se joint à moi, pour vous souhaiter chaleureusement, à vous et à votre famille, une très belle année 2024, remplie de joies et de bonheurs !

Amitiés

Daniel GIRARDIN

Une commune active...

La fête villageoise n'a pas suscité l'engouement attendu, elle ne sera pas renouvelée en 2024 sous cette forme. Peut-être un 14 juillet plus festif !! Ce fut tout de même une belle journée. Trois participants au concours de biscuits, le choix fut compliqué quand même. Le panier garni a suscité plus d'intérêt !! Sans oublier les « mini barbe à papa ». Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette fête..



La retraite aux flambeaux du 13 juillet a réuni bon nombre d'enfants et leurs familles... Suite à cette petite promenade jusqu'à l'antenne relais de Chassins, deux mascottes attendaient nos courageux participants. Une collation a été offerte en attendant de regarder le magnifique feu d'artifices tiré depuis la chapelle de DORMANS ainsi qu'un jeu de rébus pour les petits et les grands.



Le Défilé de la Victoire du 14 juillet 1919 fut le premier après la fin de la Première Guerre mondiale, l'armistice ayant été signé le 11 novembre 1918. Depuis, chaque année un hommage est rendu aux soldats qui ont perdu la vie et à ceux qui se sont battus pour défendre la France.



La cérémonie du 11 novembre, en mémoire à la victoire de la première guerre mondiale 1914/1918, a réuni enfants, pompiers et jeunes sapeurs pompiers, parents et grands-parents pour le devoir de mémoire. Suite à cette belle cérémonie, la municipalité a offert aux personnes présentes le verre de l'amitié.



Rénovation de notre patrimoine : l'église Saint -Médard, datant du XVIème siècle

L'un de nos deux artistes tailleurs de pierres a participé à plusieurs émissions télévisées :

- « la carte au trésor » en 1997, consacrée à la région du Valois.
- « des racines et des ailes » en 2017, consacrée aux Hauts de France.



Ce tailleur de métier participe bénévolement à la rénovation de l'Abbaye de VALSERY (entre Villers-Cotterêts et Soissons). Cette association réalise les rénovations dans le but de créer un musée de la pierre. N'hésitez pas à les rejoindre pour les aider à ce très beau geste ou simplement participer à un atelier de sculpture.

Contact : M. David BALET (davidbalet@free.fr)



Les mercredis récréatifs

Ouverts aux enfants scolarisés à l'école de Trélou-sur-Marne, sur la période scolaire. L'accueil se fait de 7h30 à 18h00. De nombreuses activités ludiques et manuelles sont proposées aux enfants tout au long de l'année.

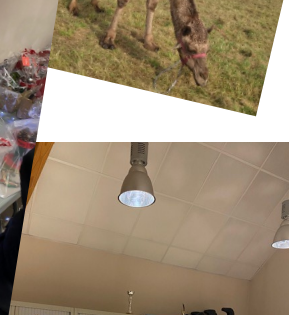
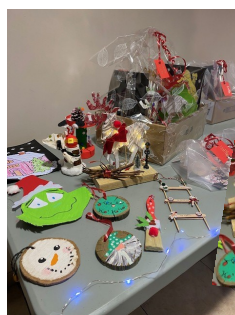
Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter notre directrice du périscolaire Aline au 07.88.58.44.04.



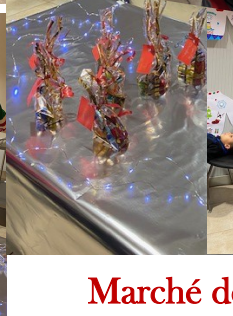
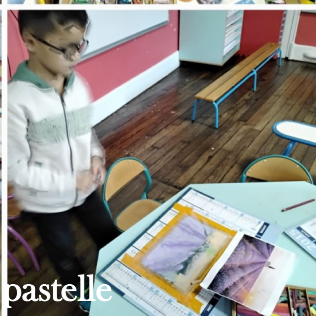
Visite au pressoir MALLET pendant la vendange



Un après-midi au cirque



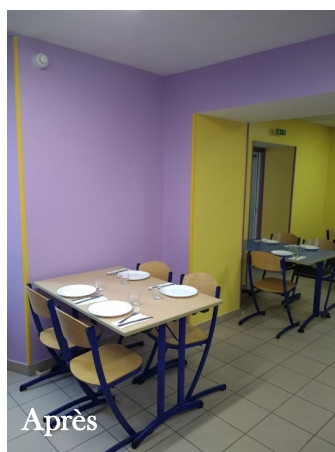
Initiation à la pastelle



Marché de Noël



Avant



Après



Les employés communaux ont mis un peu de couleurs au réfectoire de la cantine.

Le ru des hattiers : Nous remercions Monsieur OLIVIER Pierre pour le don des grès. Ils ont permis la réalisation de l'enrochement retenant ainsi la berge qui, avec le temps, avait miné le talus communal. Merci aux nombreux bénévoles et riverains pour l'aide apportée à la réalisation de ce chantier d'envergure ...



Rue Kennedy

Réfection d'une partie de la voirie communale, rue Kennedy, qui permet de desservir les deux dernières maisons.



Rue Kennedy

Réfection d'une cour communale



La cour de l'école

Travaux dans la cour de l'école.

Nouveau, depuis le 23 novembre 2023

Vous trouverez un distributeur de bouquets de fleurs, juste à côté du distributeur de pains et viennoiseries diverses ... sur la place du village.



Les incivilités 2023 ...



Ce ne sont pas les valeurs qui se perdent, c'est la stupidité généralisée qui triomphe.

Si il y avait une taxe sur la stupidité, la commune ferait fortune !!!

Après le passage des forains

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Trélou-sur-Marne

Lieu-dit de l'Anneau Brulé	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 ÉTÉ	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermé	13h30 - 18h	13h30 - 18h
 HIVER	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h

Visite de Jocelyn DESSIGNY le 17 novembre 2023



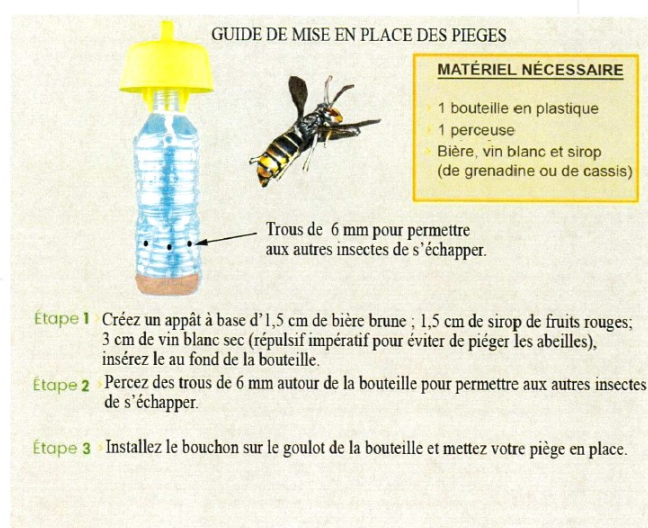
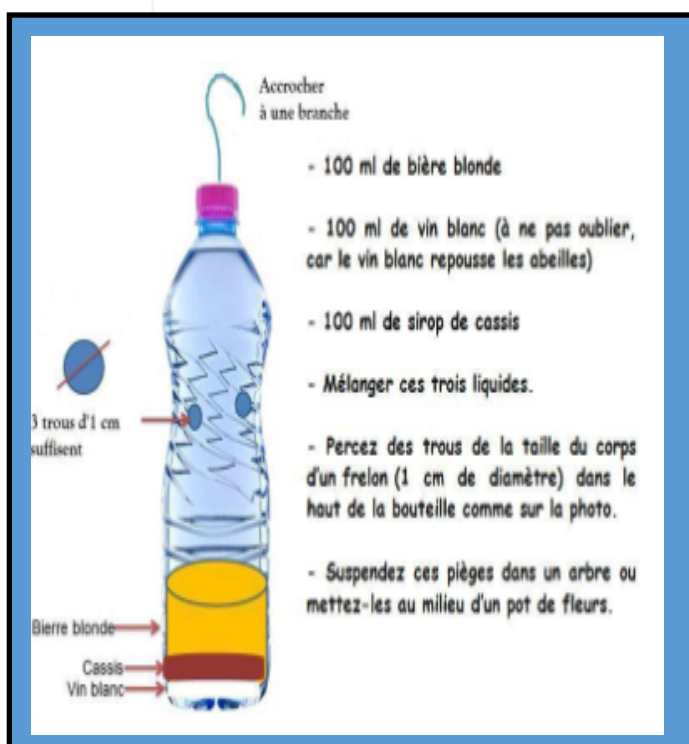
Lutter contre le Frelon asiatique : le reconnaître, le signaler et le piéger ...



La météo est restée clémente jusqu'à présent, ce qui explique que les frelons asiatiques étaient toujours présents. Il est nécessaire que chacun prenne conscience de l'importance de pouvoir les piéger afin d'éviter la propagation de plus en plus importante des nids. Dès le mois de février la pose de pièges permettra d'attraper des fondatrices mais il est également très important de pouvoir quantifier sur un territoire le nombre de frelons attrapés.



La commune a en sa possession des pièges appelés « tap trap », très simples d'utilisation qu'elle se propose de mettre à disposition des habitants de la commune. Toutes les personnes intéressées au piégeage pourront se rapprocher de madame OLIVIER Séverine (olivierseverine02@gmail.com), qui indiquera comment les mettre en place et gérer le suivi (localisation des pièges, comptage).



Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne
03.23.83.97.53

Maison France Service ...

Vous renseigne et peut vous accompagner dans toutes vos démarches administratives :

La maison de l'AGGLO
1 rond-point du Cahot
02 330 Condé-en-Brie

Ouvert chaque Vendredi de 9h00 à 12h45 et de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous au :
03 23 69 75 41 ou maisondelagglo@carct.fr.

Une MAM à Trélou-sur-Marne ...



**Aurélie et Laëtitia seront ravies d'accueillir
vos P'tits Bouchons
du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h45.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au **07 82 38 71 44**
ou par mail à l'adresse suivante : mam.lesptitsbouchons.003@gmail.com
Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook et Instagram...



MAM Les P'tits Bouchons
11 rue Victor Hugo
02850 Trélou -Sur-Marne

Les assistantes maternelles de Trélou-sur-Marne...



DA SILVA Elodie
6 chemin de Cornet
02850 Trélou-sur-Marne
06.60.78.99.44



HUBERT Karine
56 rue Jean Jaurès
02850 Trélou sur Marne
06.80.84.62.33



PETRE Célia
8 rue Molière Chassins
02850 Trélou-sur Marne
07.50.37.32.89



NOUVIAN Sylvie
6 lotissement la Baudière
02850 Trélou-sur-Marne
06.74.40.47.18

Communication des Associations

*Emmanuelle DARTOIS, vous attend chaque Mercredi,
à la salle polyvalente de Trélou-sur-Marne....*

18h30 cardio-renfo ou FAC (renforcement ciblé Fessier/abdos/
Cuisses),

19h30 : Pilates/stretch.



Inscriptions au 06.09.40.66.92



Lotos :

samedi 27 janvier 2024

Samedi 02 mars 2024

salle polyvalente, à 20h30.

Bal à Dormans :

le 27 avril 2024 avec les Backwest



Renseignements auprès de Frédérique GUEUCIER au 06.13.71.61.92.

Cercle sportif de Trélou-sur-Marne



Le club de rollers débute cette nouvelle saison avec une trentaine d'adhérents de 6 à 70 ans. Les cours se déroulent toujours le samedi matin de 9H à 12H au gymnase de Dormans. Deux cours sont proposés par Rodolphe, Thierry et Bertrand : de 9H à 10H30 pour les novices et débutants et de 10H30 à 12H pour les confirmés. Nous avons des rollers et des protections en prêts pour les personnes qui voudraient essayer.

Le club était présent à la fête villageoise cette année encore. Adultes et enfants sont venus tester leur agilité et capacité à rester debout sur les patins, de bons moments de partage !

Nous avons proposé à nos adhérents de nouvelles tenues... toujours plus agréable dans les déplacements que nous faisons afin de pouvoir identifier notre club.

Dimanche 19 novembre, nos patineurs se sont déplacés à Epernay pour profiter d'un stage.

N'hésitez pas à nous rejoindre...

Plus d'informations à : cst.rodolphe@orange.fr





Cinéma

Mercredi 14 février 2024.

Lotos :

Samedi le 09 mars 2024 à 20h30,

Samedi le 11 mai 2024 à 13h30,

salle polyvalente.



Pâques

Chasse aux oeufs

Dimanche 31 mars 2024



Bibliothèque Municipale de Trélou-sur-Marne

Chaque année, la commune investit pour alimenter la bibliothèque en livres pour enfants et adultes.

Un contrat avec la bibliothèque de Soissons permet un renouvellement régulier.

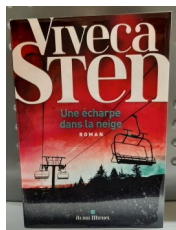
Inscription gratuite

Horaires :

Lundi de 16h30 à 18h00

Jeudi de 17h30 à 19h00

Coup de cœur d'une lectrice



Une écharpe dans la neige
de Viveca Sten

Sur un télésiège de la station suédoise d'Åre, dans les montagnes du Jämtland, on découvre un corps gelé. Dans la neige, une écharpe en laine... Hanna Ahlander, récemment virée de la police de Stockholm (et accessoirement larguée par son petit ami), mène l'enquête avec l'inspecteur Daniel Lindskog. Entre la rebelle hantée par ses échecs et le jeune père débordé par son boulot, le courant passe. Mais parviendront-ils à résoudre cette affaire plus sombre et complexe qu'il n'y paraît ? Que cache ce décor de luxe ?

Un nouveau duo cabossé et attachant, un rythme encore plus effréné, et des paysages à couper le souffle : addictif !

Parmi les nouveaux livres achetés par la commune :

- Le château des Rentiers d'Agnès DESARTHE
- De si beaux horizons de Coralie CAUTIER
- LUX de Maxime CHATTAM
- L'envol d'Aurélie VALOGNES
- Western de Maria POURCHET
- Les ombres de la vallée de Viveca STEN
- Malgré toute ma rage de Jérémie FEL



Inauguration de la première aire de lavage des Hauts de France, c'est à Trélou-sur-Marne : bravo aux quelques bénévoles qui ont su porter ce projet . Ce fut un long parcours « **Le GIE la Pistole** ».



Informations utiles ...



L'inscription sur Panneau Pocket permet aux administrés de prendre connaissance des événements qui ont lieu sur la commune : coupure d'eau et d'électricité, travaux.....

Mais aussi pour d'autres communes ou gendarmeries avoisinantes qui sont adhérentes à Panneau Pocket.

Rappel de quelques règles élémentaires du « bien vivre ensemble »

Nos amis les bêtes ...

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Aboiements d'un chien : est-ce une nuisance sonore ?

Que dit la loi sur les aboiements intempestifs d'un chien ?

L'article R1336-5 du Code de la santé publique dispose que : aucun bruit particulier ne doit, par sa **durée**, sa **répétition** ou son **intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé ; il importe peu que le bruit soit causé par une personne elle-même, par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou encore d'un animal placé sous sa responsabilité.

Selon la loi, on parle de "bruits de comportements" pour désigner ce type de nuisances sonores.

Ainsi, les aboiements d'un chien sont générateurs d'un trouble reconnu par la loi (Code de la santé publique) et peuvent, de ce fait, être sanctionnés.

Outre le critère de répétition, primordial, il suffit que les aboiements du chien soient : continus (le chien aboie toute la journée ou toute la nuit), et/ou intenses (même si le Code de la santé publique ne définit pas de seuil de tolérance pour la puissance des aboiements d'un animal). L'une de ces situations est suffisante à caractériser la situation de tapage. On parle également dans ce cas de "trouble anormal de voisinage".

Extrait de l'Arrêté Municipal du 18 décembre 2023 : « Les chiens doivent être tenus en laisse »

Article 1 : il est expressément interdit de laisser les animaux divaguer sur la voie publique sur l'ensemble de la commune, seuls et sans son maître ou gardien.

Article 2 : Dans l'ensemble de l'espace de la commune urbanisé ou pas, tout chien circulant sur la voie publique et les espaces publics doit être impérativement tenu en laisse.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront affichées conformément aux règles en vigueur.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire et les employés communaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

L'entretien des trottoirs lorsqu'ils existent

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de nettoyer les trottoirs et le caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Le maintien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles puis en bac afin d'être enlevés, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de la façade de leur maison ou de leur terrain sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau. En cas de verglas ou le sol demeurant glissant après son déneigement, et afin de prévenir tout accident, du sel ou sable sera épandu. L'épandage du sel est interdit sur les terre-pleins et les endroits plantés d'arbres.

La réglementation des tontes, autres travaux bruyants et brûlage à l'air

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que du **Lundi au Samedi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00, les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.**
Arrêté préfectoral 19 avril 2016.

« Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que des déchets d'hydrocarbures et de produits dérivés de la pétrochimie (pneu, huile de moteur, etc...) est interdit ». Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départementale (RSD). Par ailleurs, selon le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, les déchets de jardins et de parcs sont considérés comme des déchets ménagers.

Un PLUIH c'est quoi ?

► un document stratégique

Le PLUIH définit et organise le développement et l'aménagement du territoire de l'Agglomération pour les 10-15 prochaines années

► un outil réglementaire

Le PLUIH réglemente le droit des sols pour chaque parcelle, publique ou privée et sert de référence pour la délivrance des permis de construire, d'aménager et déclarations préalables...

► une démarche solidaire

Le PLUIH organise le développement du territoire pour répondre aux besoins des habitants (logements, équipements, commerces...)
Une seule référence pour nos 87 communes

Les étapes de l'élaboration du PLUIH

2021

Où en est le territoire ?

2022

Quel projet dans 10/15 ans ?

2023

Quelles règles pour traduire le projet ?

2024

Que pensent les partenaires et la population ?

En quoi le PLUIH vous concerne ?

Aujourd'hui, nous vivons dans une commune, travaillons dans une autre et nous effectuons des trajets quotidiens, pour nos loisirs et nos achats... **Tous concernés :**



Je voudrais m'installer à la campagne et j'ai un projet de construction.

Le PLUIH définit les terrains constructibles et les règles de construction (hauteur, aspect...).



Je suis artisan et je souhaite agrandir mon bâtiment d'activités.

Le PLUIH détermine un zonage et des règles pour les activités économiques.



Je suis agriculteur et je souhaite diversifier mon activité en ouvrant des chambres d'hôtes.

Le PLUIH identifie le bâti agricole pouvant changer de destination et accueillir des logements.



Je travaille dans le tourisme et je suis attentif à la valorisation du patrimoine.

Le PLUIH identifie les composantes paysagères (arbres, alignements, ...) et les éléments bâtis à protéger.



J'aimerais utiliser d'avantage le vélo pour mes déplacements.

Le PLUIH réserve les terrains pour permettre la création de pistes cyclables.

Vous pouvez vous exprimer :

- Sur les registres des observations dans les Maisons de l'Agglo et les 87 mairies
- Par courrier (Service urbanisme/PLUIH – 2 avenue Ernest Couvrecelle – 02400 Etampes-sur-Marne)
- Par mail à l'adresse pluih@carct.fr

Une information publique sera réalisée en février 2024 à la salle polyvalente.

Nous vous informons que l'UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE débutera des travaux de renouvellement des branchements d'eau potable en plomb et de canalisations, rue Jean Jaurès, dès le 18 janvier 2024, pour une durée d'environ 6 mois.

Une réunion publique d'information pour les riverains se tiendra le samedi 06 janvier 2024, à 10h30, à la salle polyvalente.

Les associations

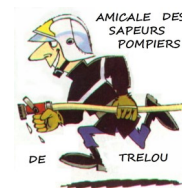
ASA de Trélou sur Marne

asadetrelousurmarne@gmail.com

Tel : 03 23 70 25 34 choix 2



Présidente :
Frédérique GUEUCIER
Tel : 06 13 71 61 92
www.trelou-country.fr



Amicale des Sapeurs Pompiers
Président : Julien HERAULT



La Beauté du geste
Tel : 06 33 32 97 75
Site : bullescence.com



Société de Chasse
Président :
Jean-Claude OLIVIER



Cercle sportif de Trélou
Président : Bertrand OLIVIER
cst.rodolphe@orange.fr



Fitness
E. DARTOIS
Tél : 06.09.40.66.92



Président : Adrien LARANGOT
Tel : 06 76 13 83 84
Mail : assotreloupassion@gmail.com
Site : treloupassion.skyrock.com



Président :
Bernard HERAULT
Tél : 03 23 70 86 09
famillesruralestrelou@sfr.fr



Tel : 07.82.38.71.44
mam.lespetitsbouchons.003@gmail.com



Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne

Président : Sylviane LECOMTE
Tel : 06 82 77 58 36
syndicatapicolesudaisne@gmail.com
Site : syndicatapicolesudaisne.e-monsite.com

L'Agence Postale Communale

Vous serez accueillis par Valérie ou Françoise
du lundi au samedi de 9h00 à 11h30.
Tous renseignements au 03 23 70 27 57.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Etat civil

Naissances : Félicitations aux heureux parents !

LECLERC Juliette, le 24 août 2023, à Bezannes,

MUTIN SOAVELO Nakiya, le 25 août 2023, à Reims,

VIEILLARD Jules-Bryan, le 30 novembre 2023, à Château-Thierry,

Mariages : Félicitations aux heureux mariés.

ROBERT Guillaume & CHESNEAU Aurélia, le 1er juillet 2023,

MALLET Alexandre & ORY Pauline, le 19 août 2023.



Décès : Sincères condoléances aux familles.

BERTON Ep REDON Annie, le 9 septembre 2023, à Château-Thierry,

RAGOUILLAUX Jean, le 9 septembre 2023, à Château-Thierry,

CREVET Vve CHEVAL Madeleine, le 17 septembre 2023, à Fère-en-Tardenois,

NARCY Vve HUSSON Denise, le 21 septembre 2023, à Condé-en-Brie,

COUTURE Vve DRIVIERE Denise, le 29 septembre 2023, à Barzy-sur-Marne,

HAZARD Vve KLINGLER Josée, le 29 septembre 2023, à Epernay,

JESUS Yvonne, le 30 septembre 2023, à Epernay,

TATTEGRAIN Vve BIZET, le 13 octobre 2023, à Dormans,

ASSAILLY Lucienne, le 14 octobre 2023, à Condé-en-Brie,

PIGUET Francis, le 26 octobre 2023, à Trélou-sur-Marne,

CHAMPION Ep SAVART Geneviève, le 10 novembre 2023, à Reims,

COURBE Marylène Ep RAGOUILLIAUX, le 31 décembre 2023, à Paris,

GUIBORA Ep LEBLOND Jackie, le 12 novembre 2023, à Montluçon.



Hommages :

Jean RAGOULLIAUX dit « TUDUDUTE », un sacré personnage ...

Né à Tréloup le 02 septembre 1935, il a longtemps travaillé pour l'entreprise familiale connue sous le nom de « BERTIE ». Avec son camion/marchandises, il approvisionnait les villages aux alentours de Tréloup. Il était connu et apprécié de tous... Après une vie bien remplie, Mr RAGOULLIAUX est rentré dans son village natal pour apprécier sa retraite...



Dans les années 50



En 1965



Madeleine CHEVAL née CREVET le 09 septembre 1923 à Tréloup, de parents viticulteurs à Courcelles. Elle s'est mariée avec Henri CHEVAL, le 8 décembre 1955 à Tréloup et a poursuivi l'activité viticole de ses parents. Après avoir soufflé ses 100 bougies, elle est décédée le 17 septembre 2023.



Josée KLINGLER née HAZARD le 03 janvier 1938 à Tréloup, de parents viticulteurs. Mariée avec Guy KLINGLER, le 19 juin 1957 à Tréloup, peintre en bâtiment, ils ont longtemps (tous les deux) tenu l'entreprise de peinture ainsi que l'exploitation viticole, sans oublier les fruits et légumes qu'ils vendaient sur le marché d'Epernay.



Mairie de Trélou-sur-Marne

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30

Adresse électronique : contact@mairietrelou.fr

Téléphone : 03 23 70 25 34

Site web : www.mairie-trelou-sur-marne.fr

Et aussi sur sa page Facebook « **Trelou Mon Village** »